

Dominique Santoni, Présidente du Conseil départemental de Vaucluse s'oppose aux «législations toxiques»

La Présidente exprime sa vive inquiétude face à un projet de révision de réglementation d'une filière emblématique de notre territoire, celle de la lavande et du lavandin par la Communauté Européenne.

Publié le 11 août 2021

L'huile essentielle de la lavande, symbole de la Provence, pourrait être à l'avenir considérée comme un produit dangereux pour la santé au même titre que de nombreuses autres molécules chimiques et son usage pourrait en être restreint, voire interdit.

Le risque de voir classer l'huile essentielle de lavande, produit naturel aux nombreuses vertus, dans la liste des produits dangereux d'ici 2025 est une véritable menace pour l'ensemble de la filière lavandicole mais également, par ricochet, celle du tourisme.

La Présidente du Conseil départemental s'associe à la démarche portée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et son Président, Renaud MUSELIER, qui a adressé un courrier au Ministre de l'Agriculture.

› Des états généraux des plantes à parfum

Le Département de Vaucluse demande également que la Communauté Européenne revoit ses critères d'évaluation en prenant réellement en compte le caractère naturel avéré de la lavande et du lavandin et il réfléchit à l'organisation des états généraux des plantes à parfum concernées par la nouvelle réglementation visée par l'Union Européenne.

Les Élus du Département tiennent à exprimer leur soutien aux lavandiculteurs vauclusiens et à cette plante à parfum qui constitue un élément essentiel de notre patrimoine.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09